

**PNO APPARTEMENT**  
Tarif annuel de  
**67€**  
T.T.C

**PNO MAISON**  
Tarif annuel de  
**87€**  
T.T.C

La garantie copropriétaire bailleur non-occupant ou PNO permet au propriétaire d'un logement de se couvrir contre le défaut ou l'insuffisance d'assurance de son locataire ou de l'immeuble.

**BON À SAVOIR :**  
Vous pouvez déduire le montant de cette cotisation d'assurance de vos revenus fonciers.\*

\*Selon dispositions de la réglementation fiscale applicable en matière de déduction de la cotisation au titre de la prime de vos revenus fonciers.

RÉSUMÉ DE VOS GARANTIES		
GARANTIES	LIMITES	FRANCHISES
Incendie et risques annexes	Valeur de reconstruction	Néant
Catastrophes naturelles	Valeur de reconstruction	Franchise légale
Dégâts des eaux	Valeur de reconstruction	Néant
Vol	6 000€	Néant
Bris de vitres et glaces	8 000€	Néant
RC propriétaire immeuble	500 000€	Néant



**Pour toute question relative à ce produit, n'hésitez pas à contacter votre gestionnaire : CITYA AGEN - 25 place du 14 juillet - BP 80 172 - Agen Cedex - 05 53 68 24 45**  
Il ne vous reste plus qu'à nous retourner le coupon-réponse ci-dessous, dûment complété et signé. Nous nous occuperons du reste.

Le texte intégral des conditions générales et particulières régissant votre adhésion peut être obtenu sur simple demande auprès de : CITYA ASSURANCES, 9 rue du Docteur Herpin - CS 92530 - 37025 TOURS Cedex 1 - SAS au capital de 303 619€ - SIRET 519 106 108 - APE 6622Z - ORIAS 11 060 653 ou sur notre adresse dédiée : pno@citya-assurances.com

Nous vous recommandons que les informations recueillies dans le cadre de vos adhésions, destinées à la gestion de la prime de la présente, demeurent et soient traitées de manière commerciale. Certains de nos traitements sont susceptibles d'être effectués par des prestataires dans ou hors d'Europe. Sans opposition de votre part, ces données pourront ainsi être utilisées par nos clients et/ou nos partenaires commerciaux, dans un but de prospection pour les produits d'assurances qu'il distribue. Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loi n° 2004-205 du 9 mars 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression, de mise à jour, de rectification, de réimpression et de suppression de vos données personnelles. Vous pouvez également nous adresser vos réclamations et vos demandes de renseignements à la réglementation en vigueur. Les prestations sont assurées par la Compagnie d'Assurance Citya Assurances SA au capital de 303 619€ - 9 rue du Docteur Herpin - 37025 Tours Cedex 1 - SAS au capital de 303 619€ - SIRET 519 106 108 - APE 6622Z - ORIAS 11 060 653 ou sur notre adresse dédiée : pno@citya-assurances.com

Je déclare vouloir adhérer au contrat d'assurance MULTIRISQUE COPROPRIÉTAIRE BAILLEUR NON OCCUPANT de la compagnie Allianz IARD.  
Mon contrat prendra effet le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la réception de ce coupon réponse et du règlement correspondant par mon agence CITYA puis le cabinet Citya Assurances m'adressera, par courrier, mon certificat d'adhésion.

• Votre bien est-il contigu à des discothèques, cabarets, boîtes de nuit, bowling, cinémas, casinos ou d'autres bâtiments renfermant des activités aggravant les dangers d'incendie ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
• Votre bien est-il classé ou inscrit en tout ou partie au titre des Monuments Historiques, ou situé dans de tels bâtiments ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
• Votre bien est-il désaffecté en tout ou partie ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
• Votre bien est-il construit sur un terrain classé inconstructible (par un Plan Préfectoral de Prévention des Risques naturels prévisibles ou sont non conformes aux prescriptions techniques imposées par un tel plan) ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
• Votre bien peut-il être qualifié de Grand Risque c'est à dire d'un manoir, d'un château, ou d'une gentilhomnière, toutes constructions faisant l'objet d'un classement ou d'une inscription en tout ou partie au titre des Monuments Historiques, quelle que soit leur superficie développée ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
• Votre bien est-il une résidence mobile, mobile home à poste fixe, caravane à poste fixe ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
• Votre appartement comporte-t-il 5 pièces au maximum ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
• Votre appartement comporte-t-il 8 pièces au maximum ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
• Votre maison comporte-t-elle 6 pièces au maximum ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

**TARIF APPARTEMENT DE 1 À 5 PIÈCES**

Pour une adhésion en cours d'année, le montant de la cotisation est dégressif comme suit :

- Pour une date d'effet le 01/01, 01/02 ou le 01/03, le montant de la cotisation est de 67€
  - Pour une date d'effet le 01/04, 01/05 et 01/06, le montant de la cotisation est de 57€
  - Pour une date d'effet le 01/07, 01/08 et 01/09, le montant de la cotisation est de 47€
  - Pour une date d'effet le 01/10, 01/11 et 01/12, le montant de mon adhésion est de 37€
- Pour exemple, un bulletin d'adhésion reçu le 24 avril, le contrat prendra effet le 1<sup>er</sup> mai et le montant de la cotisation sera de 57€.

**TARIF MAISON DE 6 PIÈCES MAXIMUM ET APPARTEMENT DE 6 À 8 PIÈCES**

Pour une adhésion en cours d'année, le montant de la cotisation est dégressif comme suit :

- Pour une date d'effet le 01/01, 01/02 ou le 01/03, le montant de la cotisation est de 87€
  - Pour une date d'effet le 01/04, 01/05 et 01/06, le montant de la cotisation est de 72€
  - Pour une date d'effet le 01/07, 01/08 et 01/09, le montant de la cotisation est de 57€
  - Pour une date d'effet le 01/10, 01/11 et 01/12, le montant de mon adhésion est de 42€
- Pour exemple, un bulletin d'adhésion reçu le 24 avril, le contrat prendra effet le 1<sup>er</sup> mai et le montant de la cotisation sera de 72€.

**ADHÉRENT**

Prénom & Nom : .....  
Adresse : .....  
Code postal & Ville : .....  
E-mail : .....

**LOGEMENT CONCERNÉ**

Copropriétaire bailleur du bien N° : .....  
Adresse du bien : .....  
Code postal & Ville : .....  
Nombre de pièces : .....

Je reconnais avoir été informé avant l'adhésion de la faculté de renonciation dont je dispose et de ses modalités d'exercice en cas de vente à distance ou de démarchage à domicile et figurant dans les dispositions générales COM04783 qui ont été remises préalablement à l'adhésion.

Date :  
Signature :

- Je suis propriétaire client en Gérance, j'accepte que le montant de mon adhésion soit directement débité sur mon compte de gérance par mon agence CITYA
- Je suis copropriétaire client en Syndic, je joins à ce coupon réponse le mandat de Prélèvement SEPA avec un RIB